

# Plan d'actions de mise en accessibilité numérique

*Année 2024*

Sommaire

<b>1. Rappel du cadre de réalisation du plan d'action annuel</b>	<b>2</b>
1.1. Schéma pluriannuel	2
1.2. Plan annuel	2
1.3. Mise à jour	2
1.4. Méthodologie	2
<b>2. Présentation du plan et suivi des actions</b>	<b>3</b>

Date de mise à jour : 20/06/2024

# 1. Rappel du cadre de réalisation du plan d'action annuel

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

## 1.1. Schéma pluriannuel

La loi fait obligation de publier un schéma pluriannuel d'une durée maximale de trois ans dans l'objectif d'informer le public des moyens et actions mises en place pour rendre les sites Web accessibles à tous et plus particulièrement conformes au Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (RGAA).

Le schéma pluriannuel pour l'accessibilité des sites Web de Via Compétences a été publié le 30/01/2024 et est disponible à la consultation à cette adresse :

<https://www.via-competences.fr/declaration-daccessibilite>.

## 1.2. Plan annuel

Le schéma pluriannuel doit être accompagné de plans d'actions annuels qui détaillent les opérations programmées et mises en œuvre ainsi que l'état de suivi de ces actions.

Le présent document est le plan annuel 2024 associé au schéma pluriannuel 2024-2026.

Il comporte un tableau récapitulatif des actions qui sont mises en œuvre au cours de l'année, leur date d'échéance si elles sont connues ainsi que leur état d'avancement et de réalisation.

## 1.3. Mise à jour

Ce plan est susceptible d'être mis à jour sans préavis. La version en ligne est la seule version qui peut faire référence.

## 1.4. Méthodologie

L'élaboration et la mise en place du plan d'actions sont portées par le comité d'accessibilité et validées par l'équipe de direction de Via Compétences.

La définition des actions s'appuie sur les ambitions établies dans le schéma pluriannuel.

## 2. Présentation du plan et suivi des actions

Dans le schéma pluriannuel, Via Compétences indique son engagement dans la mise en conformité au Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) des supports numériques placés sous sa responsabilité.

Ces ambitions sont déclinées en actions annuelles, chacune faisant l'objet d'un suivi. Le tableau ci-dessous décrit chaque action de l'année 2024 et en précise l'état d'avancement et l'échéance.

Action	Description	Avancement	Echéance
Animation du comité d'accessibilité	<ul style="list-style-type: none"><li>• Définitions des actions à mener</li><li>• Sensibilisation des salariés</li><li>• Recueil de nouveaux besoins interne</li><li>• Identification de solutions</li></ul>	En cours	2024 - 2026
Mise en place du schéma pluriannuel et du plan d'actions	<ul style="list-style-type: none"><li>• Définition des ambitions du schéma et des axes d'intervention</li><li>• Mise en place du schéma</li><li>• Définition des actions</li></ul>	Fait	Juillet 2024
Définition et suivi des indicateurs	<ul style="list-style-type: none"><li>• Recenser le nombre de site en conformité (page accessibilité et mention du niveau d'accessibilité)</li><li>• Recenser le nombre de média avec transcription</li></ul>	En cours	2024 - 2026
Animation du réseau de référents / contributeurs internes	<ul style="list-style-type: none"><li>• Organisation de temps d'échanges réguliers avec les chargés de communication et les salariés</li></ul>	En cours	2024 - 2026
Mise en place d'une boîte à outils	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rédaction de fiches opérationnelles à destination des collaborateurs (exemples : mémos et liens utiles)</li><li>• Production de documents types</li></ul>	Fait	Février 2024

Action	Description	Avancement	Echéance
	(exemple : PPT type, modèle de document)		
Mise en place de formation et sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction d'atelier de sensibilisation en interne</li> <li>• Formation aux contenus accessibles (adaptés au CMS utilisé) en externe</li> </ul>	Fait	Juin 2024
Insertion des clauses accessibilité numérique dans les marchés publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédaction des clauses pour de prochains projets</li> </ul>	A faire	2024 - 2026
Suivi du canal de signalement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de procédures de traitement</li> <li>• Suivi au quotidien des demandes formulées par les usagers</li> <li>• Réponse apportée systématiquement par la personne la plus qualifiée (en fonction de la demande formulée par l'utilisateur)</li> </ul>	A faire	2024 - 2026
Réalisation d'audits d'évaluation et déclaration de conformité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recours à des prestations externes sur un échantillon de pages représentative pour le site <a href="http://www.via-competences.fr">www.via-competences.fr</a></li> </ul>	Fait	Juin 2024
Réalisation de pré-audit	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'un pré-audit en vue d'identifier les actions à mener en interne en amont d'un audit externalisé</li> </ul>	A faire	2024